

## **DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEES AUX COLLEGES PUBLICS ORNAIS EN 2016**

La définition des moyens alloués aux collèges publics s'inscrit cette année dans un contexte budgétaire particulier. En effet, les Départements doivent faire face à des contraintes budgétaires sans précédent liées :

- d'une part à la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales,
- d'autre part à la forte augmentation des allocations de solidarités (RSA, APA, PCH) versées par les départements pour compte d'Etat (par exemple, la progression des dépenses liées au RSA était sur un rythme annuel de 10% en 2014 et au 1er semestre 2015).

Pour présenter un exercice budgétaire 2016 en équilibre, le Département doit réaliser des choix drastiques afin de stabiliser en valeur les dépenses de fonctionnement. Ainsi, hors dépenses sociales difficilement maîtrisables, les dépenses réelles de fonctionnement du Département de l'Orne baisseront de 6,6% au budget 2016, avec des impacts sur tous les postes (fonctionnement courant, masse salariale, subventions aux partenaires).

C'est la raison pour laquelle les dotations des collèges n'ont pu être épargnées en 2016. Il faut cependant rappeler :

- qu'en 2015, les dotations de fonctionnement des collèges sont restées stables alors que l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Département étaient en baisse,
- que le Département se classait en 2012 (dernière année de comparaison connue) parmi les 21 premiers départements français pour ses dépenses de fonctionnement en faveur des collèges, et en 1ère position des départements bas-normands, avec une dépense de 53 € par habitant,
- que les 31 collèges ornais totalisaient 1,8 M€ de fonds disponibles (réserves financières) fin 2014.

La dotation globale des collèges s'élèvera en 2016 à 3 098 406 €, soit une baisse limitée à 1,89%.

Le calcul de la dotation de chaque collège comprend 3 parts :

- la part viabilisation (eau, gaz, électricité, fuel, etc...),
- la part entretien,
- la part autres dépenses.

L'examen des comptes financiers 2014 montre que les dépenses de viabilisation ont baissé de 8,7 % en raison notamment d'un hiver très doux. Il a donc été décidé de reconduire le montant de la part viabilisation 2015 en 2016, sachant que le gaz a baissé en 2015 et que l'électricité devrait également baisser en 2016 grâce à un appel d'offres en cours.

Les parts entretien et autres dépenses ont été calculées sur les mêmes barèmes que les années précédentes en tenant compte des effectifs et des surfaces à entretenir.

Les collèges dont le fonds de roulement du service général est en situation excessive voient leur dotation diminuer de 1/5ème de la différence entre un fonds de roulement estimé correct par consensus entre le Département et l'Inspection d'académie (60 jours) et le fonds de roulement effectif constaté fin 2014. La baisse générale de la dotation est toutefois plafonnée à 5% de la dotation 2015 pour chaque établissement pour ne pas mettre les établissements en situation difficile.